

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance d'ajournement du 22 juin 2009

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du 8 juin 2009, du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, ce vingt-deuxième jour du mois de juin deux mil neuf, à laquelle séance sont présents:

Mme Lise Lapointe, Conseillère
M. Raynald Tremblay, Conseiller
M. Martin Tremblay, Conseiller
M. Jules Dufour, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Marc Harvey, Conseiller

Le poste de Conseiller au district numéro 8 est vacant;

Sont absents :

M. Jean-Luc Simard, Maire.
M. Ferdinand Charest, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Madame Johanne G. Tremblay, Directrice Générale Adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion, Greffière.

Formant quorum sous la présidence du Maire Suppléant, Monsieur Jean-François Maltais, il a été adopté ce qui suit :

Le président demande un moment de silence.

**7.1 – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES
DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**
RÉSOLUTION 207-06-09

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accepte l'offre qui lui est faite de : Financière Banque Nationale Inc., pour son emprunt de 1 784 000.00 \$ par billet en vertu des règlements 671-96 (PADEM), 824-06, 844-07, 870-08 et 893-09 au prix de 98,68300 (4.01027%) échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

168 700.00 \$	2.00%	2010	175 600.00 \$	2.15%	2011
182 200.00 \$	3.00%	2012	189 600.00 \$	3.50%	2013
1 067 900.00 \$	3.90%	2014			

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

7.2 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE
RÉSOLUTION 208-06-09

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Malbaie souhaite emprunter par billet un montant total de 1 784 000.00 \$:

<u>Règlements d'emprunt #</u>	<u>Pour un montant de</u>
671-96(PADEM)	1 339 000.00 \$
824-06	26 500.00 \$
844-07	92 500.00 \$
870-08	170 000.00 \$
893-09	156 000.00 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 784 000.00 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 671-96 (PADEM), 824-06, 844-07, 870-08 et 893-09 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le Maire et/ou son remplaçant et la Trésorière et/ou son remplaçant;

QUE les billets soient datés du 2 juillet 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010	168 700.00 \$	2013	189 600.00 \$
2011	175 600.00 \$	2014	197 200.00 \$
2012	182 200.00 \$	2014	870 700.00 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de La Malbaie émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 2 juillet 2009, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 671-96 (PADEM), 824-06, 844-07, 870-08 et 893-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

7.3 – RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Ce point est retiré.

7.9 – RÉSOLUTION – SERVITUDE DE TOLÉRANCE SUR LE LOT 3 562 525
RÉSOLUTION 209-06-09

ATTENDU QUE le propriétaire du 34, rue John-Nairne sur le lot 3 562 525, utilise une partie de l'emprise du chemin public appartenant à la Ville comme stationnement;

ATTENDU QUE le propriétaire et la Ville désirent régulariser cette situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jules Dufour, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à l'unanimité des Conseillers :

QUE la Ville accorde au propriétaire du 34, rue John-Nairne l'autorisation par servitude, d'utiliser la partie du chemin public appartenant à la Ville comme stationnement, à la condition que ce dernier s'engage à y faire l'entretien à ses frais;

QUE le Maire et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient autorisés à signer devant notaire, au nom de la Ville de La Malbaie, le contrat de servitude de tolérance et d'utilisation du domaine public au 34, rue John-Nairne sur le lot 3 562 525 et que les frais soit à la charge du propriétaire du 34, rue John-Nairne.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens s'est tenue à 20 h 06 et aucune question ne fut posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 210-06-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 06.

Jean-François Maltais, Maire Suppléant

Caroline Dion, Greffière